



Spécial

Maîtres formateurs

www.snuipp.fr

édito

Quelques phrases de N. Sarkozy, ou de X. Darcos sur la maîtrise des enseignants ont bien évoqué, depuis quelques mois, un projet de réforme de la formation. Mais celui-ci s'est construit, comme d'autres, dans le plus grand secret au ministère. Dans la même logique que les programmes 2008, cette réforme semble bâtie sur l'idée que la pédagogie est inutile, voire néfaste. Les savoirs seuls comptent. Nul besoin d'apprendre à les transmettre. Etre un bon prof, en gros, ça ne s'apprend pas ! C'est la théorie des dons... et la négation même de notre conception du métier d'enseignant. Car chaque métier a ses savoirs faire, ses outils : ceux de l'enseignant se construisent dans un aller-retour entre savoirs savants et réalité pratique. Il faut continuer à l'exiger !

Après les mobilisations massives du mois de mai (plus de 60 % d'enseignants des écoles en grève le 15, 45 000 manifestants à Paris le 18, les rassemblements du 24 dans les départements, la journée pour la défense des retraites le 22...) l'action continue en juin ! Le 10, faisons entendre notre détermination !

Sommaire :

services des maîtres formateurs : pages 1 et 2
réforme de la formation : pages 3 et 4

Services des Maîtres formateurs

Une circulaire, envoyée aux Inspecteurs d'Académie fixe les dispositions relatives au service des personnels enseignants du premier degré.

L'organisation du service est en effet modifiée dès la rentrée 2008 du fait de la suppression de 2 heures de temps d'enseignement pour l'ensemble des élèves, et la mise en place d'une aide personnalisée sur le temps ainsi dégagé.

Le service des maîtres formateurs fait l'objet de dispositions particulières.

Ces dispositions posent plus de questions qu'elles n'en résolvent ! Concernant les heures d'aides aux élèves en difficulté, le SNUipp a, depuis l'annonce de la suppression du samedi matin, adopté une démarche sans ambiguïté : dénonciation du dispositif, exigence de discussions avec le ministère, information et consultation des enseignants... Le SNUipp, qui demandait l'augmentation du temps de travail en équipe, a jugé que les décisions n'étaient pas acceptables et n'a pas signé ce texte. Il dénonce le caractère profondément inégalitaire du dispositif, les équipes faisant face aux situations les plus difficiles n'auront pas davantage de moyens

Service des maîtres formateurs

Le SNUipp avait interrogé le ministère lors des discussions du premier trimestre, et avait obtenu l'assurance que leurs obligations de service seraient inchangées.

Cependant le cadrage de la circulaire modifie sensiblement l'organisation du travail des IPEMF et de leurs modulateurs,

-> répartition des décharges sur 4 classes.

-> La décharge de 2 heures pour documentation et recherches est prise sur la réduction de 2 heures de temps d'enseignement.

-> Quant aux heures d'aide individualisée, les maîtres formateurs ont la possibilité de les mettre en place, mais sur la base d'heures supplémentaires.

Ces décisions, outre leurs conséquences sur un certain alourdissement de la charge de travail dans leur classe et le manque de souplesse pour le travail de formateur, sont profondément insatisfaisantes par rapport au dispositif d'aide. L'inégalité concerne à la fois les élèves qui ne bénéficient pas de la même offre de service public que les autres, et les équipes au sein desquelles les heures d'aides sont ou non rémunérées en heures supplémentaires...

De quoi créer une "véritable zizanie dans les équipes" selon certains formateurs qui s'interrogent également sur certaines situations : "Il n'y aura pas d'aides dans les écoles d'application dont tous les postes sont des postes de MF ? Et pour les élèves des MF en ZEP ?".

La formation des nouveaux enseignants évacue la mise en oeuvre de l'aide personnalisée. Faut-il y voir un manque total de reconnaissance par le ministère lui-même de l'apport de ce dispositif ? De plus, les maîtres formateurs ne bénéficient pas des 12 heures supplémentaires de travail en équipe et de temps de formation liées à la suppression du samedi matin.

Enfin, un glissement des « heures d'animation pédagogique et de formation » devenant pour les formateurs des « heures d'animation pédagogique et d'activités de formateurs » invite à les solliciter pour assurer, sur un temps qui devrait être consacré à leur propre formation, la formation des autres enseignants.

Le SNUipp s'adresse au ministère

pour que les formateurs bénéficient de la formulation commune pour les heures d'animation pédagogique et de formation,

Il demande que soient examinées des propositions alternatives. Le service des maîtres formateurs pourrait par exemple se décliner sur la base hebdomadaire de :

- **16 heures d'enseignement dans leur classe**

- **6 heures d'activités sous la responsabilité des directeurs d'IUFM**

- **2 heures de documentation et informations personnelles sur les problèmes de formation des maîtres**

Une organisation sur 3 semaines rend la proposition tout à fait compatible avec les horaires scolaires. Elle était déjà mise en oeuvre dans nombre d'écoles fonctionnant sur des calendriers de semaines à 4 jours : un IPEMF sur 3 prend une journée de décharge supplémentaire toutes les 3 semaines.

L'organisation des 108 heures, correspondant aux heures du samedi matin, devrait être identique à celle des autres enseignants. Les 60 heures d'aides directes pourraient être assurées au pro rata de la décharge des MF, soit 40 heures, et par les modulateurs, soit 20 heures..

La circulaire

Service des maîtres formateurs

Dans le cadre de leur service, les maîtres formateurs consacrent :

- vingt-quatre heures, dont dix-huit heures d'enseignement dans leur classe et six heures d'activités qu'ils effectuent sous la responsabilité des directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres afin de participer directement aux actions de formation, d'animation et de recherche qui incombent à ces établissements ;

- deux heures à leur documentation et à leur information personnelles sur les problèmes de formation des maîtres ;

- une heure en moyenne hebdomadaire sur l'année (soit trente-six heures annuelles) permettant d'assurer les activités visées au I ci-dessus selon la répartition horaire suivante : vingt-quatre heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ; six heures d'animation pédagogique et d'activités de formateurs ; six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Ils pourront, s'ils le souhaitent, assurer des heures d'aide personnalisée auprès d'élèves de leur école ou d'écoles proches. Ces heures seront rémunérées en heures supplémentaires.

Le complément de service à assurer devant les élèves est de six heures par maître formateur. Le regroupement de quatre compléments de service permettra la constitution d'un service complet, assuré par un maître qui enseignera pendant vingt-quatre heures et consacra cent-huit heures en moyenne annuelle aux activités visées ci-dessus.

Pour le SNUipp, le ministère doit revoir ses décisions ! Il est clair que les aspects budgétaires ont primé au ministère sur toute autre considération : le chiffrage des postes récupérés sur les décharges est estimé au minimum à 250... Seul le rapport de force peut modifier la donne ! D'autant plus que ces décisions, qui interviennent après le mouvement, modifient les services des personnels concernés. Certains Inspecteurs d'académie reportent à la rentrée 2009 la mise en place du changement de régime de décharge pour les IPEMF et les modulateurs.

FORMATION :

nouvel avis de tempête

Encore une fois, selon une curieuse conception du dialogue social maintes fois éprouvée cette année, des décisions ministérielles ont été annoncées par médias interposés, donc sans aucune consultation préalable. Il s'agit aujourd'hui de la réforme de la formation initiale.



C'est le journal Le Monde du 29 mai, qui explique qu'à l'horizon 2010 le recrutement des professeurs se fera à bac + 5, au niveau master. Cette décision modifie en profondeur la formation et le recrutement des enseignants et aboutit à dessaisir les IUFM de leur mission de formation initiale des enseignants. (un an après leur intégration aux universités comme écoles intégrées) Patrick Baranger, président de la CDIUFM déclare à l'AFP : *"la 2ème année de formation en IUFM, celle qui correspond à une année rémunérée par l'Etat, va certainement disparaître."* Même s'il déclare plus loin : *"C'est un fantasme de certains de voir disparaître les IUFM. On peut toujours dissoudre les IUFM, il faudra bien que la formation, notamment son volet professionnel, soit faite."*

Oui, mais comment ?

On peut renoncer à la formation professionnelle, au profit des connaissances disciplinaires.

Comme le dit François Jarraud dans l'édito du Café pédagogique du 27 mai, la France, avec ce choix, loin d'harmoniser avec les autres pays européens, s'isole. En effet, le France se singularise déjà par la plus faible part de formation professionnelle (13% contre 50 % en Finlande si souvent donnée en exemple pour la qualité de son système éducatif).

C'est près de 11 000 postes de stagiaires professeur d'école que le gouvernement veut économiser : ces économies, et la disparition des IUFM, peuvent-elles améliorer, à terme, la réussite des élèves ?

Partout on cherche à professionnaliser davantage la formation et à ne pas la séparer de la formation théorique, selon une définition de la formation *"en biseau"*, plutôt que selon un modèle *"successif"*.

Le schéma choisi aujourd'hui, qui remet en question la formation professionnelle, comme s'il était suffisant d'accompagner lors de la prise de fonction, est à contre courant des recherches.

La complexité du métier d'enseignant ne permet pas de réduire la formation professionnelle à du compagnonnage.

Le SNUipp s'inquiète particulièrement, dans ce cadre, de la prise en compte de la spécificité de la formation des professeurs d'école dont la polyvalence ne saurait être une juxtaposition disciplinaire.

Quels que soient les projets du ministère, c'est vraiment la **qualité de la formation des professeurs qui est en jeu**. Les contenus du concours vont évoluer : ils devraient conditionner fortement les maquettes de master. Le maintien d'épreuves à caractère professionnel est essentiel pour que la professionnalisation apparaisse significativement dans la formation universitaire. Si le recrutement s'opérait sur les seuls savoirs disciplinaires, la place des savoirs professionnels serait vraisemblablement très réduite.

Le ministre devrait faire connaître les décisions à la mi-juin. (Selon une dépêche de l'AEF !)

Parmi les questions posées par ce transfert de la formation aux universités : **quelle sera la place des maîtres formateurs dans les dispositifs universitaires ?**

Les Universités, a-t-il été déclaré au SNUipp lors d'une audience le 23 mai 08 au cabinet de Mme Péresse, accueillent aujourd'hui tous types de formateurs, et pourraient donc faire intervenir des enseignants du premier degré spécialisés en formation.

Reste à définir sous quel régime : en vacation, en heures supplémentaires, avec ou sans décharge du ministère de l'Education nationale ?...

La formation initiale demain ?

Le concours serait maintenu, les candidats pouvant se présenter pendant leur année de master : ils ne seraient recrutés qu'à condition d'avoir obtenu leur master. Les universités devraient donc intégrer à leurs masters disciplinaires des modules de préparation à l'enseignement, et mettre en place des masters spécifiques. Les candidats reçus seraient directement affectés sur des postes, et rémunérés. Lors de cette première année, ils pourraient bénéficier d'une partie, non encore déterminée, accompagnée par des tuteurs, *« selon le principe du compagnonnage »* Leur titularisation serait effective au bout d'un an.

Il s'agit « de recruter les enseignants à un niveau universitaire plus élevé qu'aujourd'hui, de les faire entrer directement dans le métier et de remplacer l'actuelle 2ème année de formation professionnelle par un 'compagnonnage intensif ' en début de carrière ».

Nicolas Sarkozy sur RTL le 27 mai

Formation des maîtres : L'Education nationale se désinvestit

Parmi les différentes possibilités de reconnaître la formation des enseignants par un diplôme de niveau master, le Ministre de l'Education Nationale aurait choisi, selon les annonces parues dans le journal *Le Monde*, de placer le concours de recrutement après l'obtention du master.

Le SNUipp déplore que cette décision ait été prise à nouveau sans aucune concertation avec les enseignants et les formateurs.

Ce choix permet une amélioration financière des traitements, mais conduit à allonger la durée des parcours académiques, à supprimer une année de formation professionnelle rémunérée, et surtout à économiser environ 11 000 postes de stagiaires de professeurs d'école.

Les décisions du ministère semblent privilégier les connaissances académiques au détriment de la formation pédagogique et professionnelle. Les IUFM et les enseignants maîtres formateurs risquent de ne plus intervenir dans la formation initiale des enseignants. La sélection sociale des étudiants risque d'être renforcée, et d'amener à une diminution du nombre de candidats.

Le SNUipp dénonce, à travers cette annonce, le désinvestissement du ministère de l'Education Nationale de la formation initiale des enseignants.

Pour le SNUipp, quelque soit la solution envisagée, c'est l'existence d'une formation initiale professionnelle de qualité qui est essentielle.

Après ces annonces de nombreuses questions restent posées. Le SNUipp demande au Ministre de l'Education Nationale de toute urgence l'ouverture d'une discussion. Il appelle les personnels et les formateurs à se réunir, débattre, intervenir massivement en faveur d'une formation professionnelle de qualité.

Communiqué de presse du SNUipp, 28/05/08

Premières réactions

André Giordan (café pédagogique)

André Giordan estime que "l'université en France n'a pas encore l'expérience et la culture pour préparer les enseignants... Ce n'est pas par des masters disciplinaires qu'on préparera valablement à ce métier. L'institution universitaire risque même de dégoûter nombre d'entre les candidats profs, sans leur donner les outils et les ressources indispensables. Ce qui n'améliorera pas la qualité du système.

Jean-Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil

"Le ministre aurait intérêt à voir "Entre les murs". Il apprendrait que le métier ce n'est pas juste transmettre des connaissances. C'est aussi savoir gérer la diversité des personnes. Et ça nécessite du professionnalisme". "C'est un recul par rapport aux dix compétences définies par le HCE en 2006". Celles-ci caractérisaient l'enseignant comme un spécialiste de sa discipline mais aussi comme un pédagogue capable de gérer sa classe et de dialoguer avec son environnement."

Patrick Baranger, président CDIUFM (dépêche AEF)

"Le compagnonnage doit être envisagé comme un complément de formation, une adaptation au poste, et en aucun cas remplacer la formation professionnelle."

Emmanuel Davidenkoff (chroniqueur, France Info le 28-05-08)

L'Education nationale aurait le projet de se désinvestir de la formation initiale des enseignants au profit des universités. Comment ? En se cantonnant au rôle de tout employeur : le recrutement et la formation continue. Quels seraient les avantages de scénario ? Gain immédiat : 10.000 postes de stagiaires IUFM qui s'évaporeront du budget puisque les années de formation ne seraient plus rémunérées alors qu'elles le sont aujourd'hui pour certains candidats – vu le contexte budgétaire, c'est essentiel. Donner un diplôme aux étudiants qui préparent le concours même s'ils échouent – ce qui est le cas de 80% des candidats. Offrir un cadeau aux défenseurs du « retour aux fondamentaux » dont il se trouve qu'il sont aussi de farouches adversaires des IUFM. Enfin déplacer un éventuel mécontentement vers les universités donc vers la ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse.